

République Française Département de l'Hérault
 Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 20/01/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
 Séance du 25 janvier 2022

06 - 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 6 Absents : 1

Représentés : 4 Pour : 9

Contre : 0 Abstention : 1

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Cinq Janvier à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous
 la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, STEHLE C,
Absents excusés : MINAZZO D procuration à HOMBERT B,
VEDEL P procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP
QUEVREUX M procuration à STEHLE C.
Absent : NICAISE V

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION DANS LE CADRE DE LA DETR 2022

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite se doter d'un système de caméras de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune, plus particulièrement les entrées et sorties du village.

L'installation aux entrées et sorties du village de ce dispositif de vidéo surveillance permettrait de

- diminuer les dégradations sur les biens publics,
- assurer la tranquillité publique et l'ordre public sur ces espaces
- améliorer les interventions de prévention menées par les acteurs locaux.

M. le Maire présente le devis réalisé par l'entreprise DATV s'élève à 21 048 € HT, qui comprend l'achat du matériel et l'installation de 5 caméras de vidéo protection.

Ainsi, Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert
- de solliciter une subvention à hauteur de 80 % soit 16 838 € à l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2022 pour financer ce projet.

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le



Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
 SIEGEL R.

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.